

**Commune de CANY-BARVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 09 décembre 2019**  
**COMPTE-RENDU de PRESSE**

L'an deux mil dix-neuf le neuf décembre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

***Etaient présents :***

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, adjoint au maire,  
M. Yvan BUNEL, M. Jean-Yves STEPHAN, Mme Marlyse DOULET, Mme Agnès LEDUC, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José GUILLEBERT-LELAUMIER, M. Nicolas MOLETTE, M. Michel LEVIEUX, Mme Annie LEFRANCOIS et M. Gilles BLANQUET - conseillers municipaux.

***Absents excusés ayant donné pouvoir :***

M. Jean-Charles FONTAINE donne pouvoir à M. Michel BAUDRY  
M. Pierre-Yves JEGAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT  
Mme Odile MARCHAND donne pouvoir à M. Jean-Yves STEPHAN  
Mme Brigitte HATTON donne pouvoir à Mme Marie-José LELAUMIER-GUILLEBERT

***Absents excusés :*** Mme Evelyne ARONDEL, M. Romain DEHAIS, et Mme Aurore RAUCH.

***Absentes :*** Mme Christel CARPENTIER, Mme Myriam BOUQUEREL, Mme Magali GOY, et Mme Martine DECOOL.

***Date de convocation :*** 02 décembre 2019

*Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 20h30.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marlyse DOULET est élue secrétaire de séance.*

*Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.*

*Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du mardi 12 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.*

**DELIBERATIONS :**

**Finances – Budget principal – décision modificative n° 2019-03**

Suivant l'instruction comptable M14, le budget primitif 2019 du budget principal, a été adopté en séance du conseil municipal du 25 mars 2019.

Vu la décision modificative n° 1, adoptée en séance du conseil municipal du 16 septembre 2019,

Vu la décision modificative n°2, adoptée en séance du conseil municipal du 12 novembre 2019,

Considérant la nécessité de valoriser les travaux réalisés en régie par les agents des services techniques municipaux, suivant le tableau détaillé, joint,

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 3 au budget principal équilibrée en section fonctionnement à 21.120€, et en investissement à 21.570€.

**Construction d'un pôle de santé libéral et ambulatoire pour le territoire de Cany-Barville : mise en place d'une ligne de trésorerie pour l'exercice 2020 auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine**

Par délibération en date du 17 décembre 2018, le conseil municipal avait adopté le principe du recours à une ligne de trésorerie, afin de permettre le paiement des premières situations de travaux pour la construction du pôle de santé libéral et ambulatoire pour le territoire de Cany-Barville. Cette ligne de trésorerie n'a pas été mobilisée en 2019.

La consultation des entreprises est actuellement en cours. Les ordres de service aux entreprises seront délivrés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Afin de permettre le paiement des situations de travaux, il convient de mobiliser une ligne de trésorerie annuelle, qui pourra être complétée par un prêt à court terme, dans l'attente du versement des subventions.

Adopté à l'unanimité.

**Sécurisation de la rue du Bailliage de Caux – route départementale n° 268 : convention de maîtrise d’ouvrage déléguée**

Le projet global d’aménagement du Pôle de santé libéral et ambulatoire, prévoit la sécurisation de la rue du Bailliage de Caux dans sa partie comprise entre le Bailliage de Caux et le pont de la Véloroute. Cet axe est emprunté quotidiennement par des groupes d’enfants et d’élèves du collège se rendant vers les infrastructures du centre de loisirs, périscolaire ou des installations sportives. Les personnes à mobilité réduite doivent circuler sur la voirie, faute d’adaptation du trottoir. La circulation piétonne y est dangereuse, eu égard au nombre de poids lourds et véhicules y circulant.

La Communauté de communes de la Côte d’Albâtre, compétente en matière de voirie, ayant reçu délégation de maîtrise d’ouvrage pour la voirie départementale en milieu urbain, a été consultée. Par courrier en date du 16 juillet 2019, la Communauté de communes « a décidé de privilégier le projet dans sa globalité », et invite la commune « à intégrer les travaux de voiries au projet global de construction du pôle de santé ».

Les travaux nécessaires à la sécurisation de la route départementale 268, dans sa section comprise entre le Bailliage de Caux et le pont ferroviaire de la véloroute, sont intégrés au dossier de consultation des entreprises – lot 13 – voiries et réseaux divers.

Afin que la commune de CANY-BARVILLE puisse mener ces travaux, il est nécessaire de convenir avec le Département de Seine-Maritime, et la Communauté de communes de la Côte d’Albâtre, une convention tri-partite de maîtrise d’ouvrage déléguée. Le conseil municipal adopte le principe de conclure une convention de maîtrise d’ouvrage déléguée pour les travaux de sécurisation de la rue du Bailliage de Caux. Adoptée à l’unanimité.

**Communauté de communes de la Côte d’Albâtre : inscription des itinéraires de randonnée au PDIPR – PDESI**

Afin de compléter la délibération du conseil municipal – séance du 15 mai 2017, relative à l’inscription des chemins ruraux au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées – PDIPR, la Communauté de communes de la Côte d’Albâtre sollicite l’inscription de 3 sections de voiries visant à compléter la boucle n° 31. Adopté à l’unanimité.

**Communauté de communes de la Côte d’Albâtre – attribution fonds de concours – réhabilitation des courts extérieurs de tennis**

La Communauté de communes de la Côte d’Albâtre a décidé d’attribuer un fonds de concours, pour la réhabilitation des courts de tennis extérieurs. Adopté à l’unanimité.

**Communauté de communes de la Côte d’Albâtre – rapports d’activités 2018**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu’il incombe au Président de l’établissement public de coopération intercommunale, de rédiger chaque année un rapport d’activités. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport, prend acte.

**Plan hivernal – convention de déneigement à intervenir avec les agriculteurs**

Suite à l’épisode neigeux de mars 2013, le conseil municipal a adopté le principe d’une convention à intervenir avec les agriculteurs du territoire de la commune, visant à prêter leur concours lors des opérations de déneigement.

Les agriculteurs volontaires interviennent à proximité de leur zone d’habitation pour déneiger les secteurs de hameau, avec pour objectifs de dégager les voies de desserte vers la RD 925, et les voies d’accès principales vers le centre-bourg, facilitant ainsi les services de secours et d’assistance à la personne, ou permettant la continuité de la vie quotidienne, et économique de la zone.

Conformément à l’article 48 de la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l’agriculture et de la pêche, il convient de reconduire ces conventions en vue de pouvoir intervenir au titre du Plan communal de sauvegarde et du plan hivernal 2019/2020. La convention en son article 6, prévoit l’indemnisation forfaitaire pour l’intervention des agriculteurs. La rémunération sera calculée conformément aux prescriptions de la circulaire publiée par AGRICULTURES ET TERRITOIRES – Chambre d’Agriculture Normandie, dernière version en vigueur.

Adopté à l’unanimité.

**Agenda :**

- Samedi 14 décembre 2019 : défilé des Père Noël en moto
- Dimanche 15 décembre 2019 : concert de Noël de l'Union Musicale
- Jeudi 19 et vendredi 20 décembre 2019 : gouters de Noël offerts aux enfants des écoles publiques
- Vendredi 20 décembre 2019 : distribution des colis de Noël aux personnes âgées
- Samedi 21 décembre 2019 : marché de Noël éphémère avec le concours des associations locales-place Robert Gabel, clôturé par un spectacle de Noël devant l'Hôtel de Ville
- Lundi 23 décembre 2019 : marché hebdomadaire, en présence du Père Noël
- Vendredi 10 janvier 2020 à 18h30 – salle Daniel Pierre : Cérémonie des vœux du maire
- Lundi 24 février 2020 – Concours agricole du Lundi gras

***Prochaine séance du conseil municipal prévue le lundi 13 janvier 2020 à 20h30.***

La séance est levée à 21h50.

Fait à Cany-Barville, le 10 décembre 2019.

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Thevenot', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'CANY-BARVILLE' at the top and 'Commune de Cany-Barville' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.